

Ousseini Djibage Maman Sani (Niger)

[original : français]

Note verbale

L'Ambassade/Mission du Niger auprès de l'Union Européenne et des autres Organisations Internationales à Bruxelles et à la Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et se référant à sa note verbale N°ICC-ASP/22/SP/01 du 19 décembre 2022, relative aux candidatures pour les élections de six juges à la Cour Pénale Internationale, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République du Niger a décidé de présenter la candidature de Monsieur OUSSEINI DJIBAGE Maman Sani, Magistrat, au poste de juge à la Cour Pénale Internationale, lors de l'élection qui aura lieu à la 22^{ème} Assemblée des États parties au Statut de Rome, qui se tiendra du 04 au 14 décembre 2023 à New York (Etats Unis d'Amérique).

Conformément aux dispositions de l'article 36 paragraphe 4 du Statut de Rome, le Secrétariat voudra bien trouver ci-joint, le curriculum vitae de Monsieur OUSSEINI DJIBAGE présentant ses qualifications et compétences.
